

3 AVRIL 2023

RÉFORME DU 100% SANTÉ : LE GROUPE AIDES AUDITIVES DU SNITEM AVERTIT LES ACTEURS PUBLICS D'UN RISQUE DE RALENTISSEMENT D'ACCÈS AUX SOINS EN AUDIOPROTHÈSE

Le Snitem (Syndicat National des Technologies Médicales) était présent au 43^{ème} Congrès des audioprothésistes qui s'est déroulé les 16 et 17 mars 2023 à Paris. Lors d'une table ronde intitulée « Vers une remise en cause de l'accès aux équipements en audioprothèse ? », le groupe aides auditives du Snitem a souhaité informer les parties prenantes de la filière et le législateur sur une possible remise en cause de l'accès aux soins en audioprothèse, et propose à court terme, une nouvelle prolongation de la dérogation de prescription accordée aux médecins généralistes.

La réforme du 100% Santé en audioprothèse, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et permettant la mise en place d'une offre d'aides auditives sans reste à charge pour les patients, est une réussite et a eu un impact positif sur le secteur. En effet, elle garantit un accès financier au soin, en appareillant près de 40% des malentendants sans reste à charge depuis janvier 2021. Les taux d'appareillage et de satisfaction sont parmi les plus élevés au monde : le taux d'appareillage a progressé de 5% entre 2018 et 2022 pour atteindre près de 46% de la population cible, et 82% des malentendants se déclarent satisfaits de leur audition (*source Eurotrack 2022*).

Cependant, le Snitem constate un ralentissement soudain du volume de patients équipés depuis novembre 2022, soit un mois après la fin de la dérogation de prescription des médecins généralistes (1^{er} octobre 2022). Cette baisse du taux d'équipement se traduit par une baisse du marché en volume de 9,1% entre novembre 2022 et février 2023. Cette dérogation constitue pourtant l'un des leviers principaux de réussite de la réforme du 100% Santé : un parcours de soin simple pour tous et une sensibilisation de la chaîne de prescriptions au « *Bien entendre pour bien vivre* ».

Par ailleurs, la situation démographique actuelle des ORL révèle une inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et peut entraîner un renoncement aux soins en audioprothèse. Plusieurs raisons à cela :

- Une répartition inégale des ORL sur le territoire Français (déséquilibres entre les grandes métropoles et tous les autres départements) qui ne peut pas couvrir l'ensemble des besoins de la population ;
- Une baisse des effectifs ORL de 16% d'ici à 2030 selon la DRESS ;

- Des délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous chez un ORL en hausse (61% des rendez-vous sont supérieurs à 3 mois en 2022 contre 15% en 2018) ;
- Une formation à l'otologie médicale complexe pour les médecins généralistes qui manquent de temps et qui est actuellement utilisée par des professionnels exerçant dans des zones déjà pourvues en ORL ;
- Des dérives pouvant mettre à risque la filière à long terme telles que l'utilisation grandissante de sites de télé prescription par des professionnels Français ou étrangers.

Le groupe aides auditives du Snitem souligne que la situation actuelle peut s'avérer contre-productive pour assurer la pérennité de la réforme du 100% Santé en audition, une réforme qui est pourtant essentielle et efficace pour le bien vieillir.

Des solutions existent, notamment à court terme, en s'interrogeant sur une nouvelle prolongation de la dérogation accordée aux médecins généralistes. En parallèle, des discussions pourraient être lancées autour du travail aidé pour les ORL, sur la mise en place de la télé médecine qui permettrait d'intégrer le médecin spécialiste et fluidifier le parcours de soin, ou encore sur la possibilité d'envisager un parcours de soin différent selon le diagnostic initial établi par le médecin généraliste.

Pour visualiser l'intégralité de la table ronde, [cliquez-ici](#)

Contact presse - Snitem :

Alizée Barbaro-Feauveaux - alinee.barbaro-feauveaux@snitem.fr - 07 62 34 60 62
communication@snitem.fr

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE LA PART DU SNITEM,
OU TOUT AUTRE COMMUNICATION DESTINÉE À LA PRESSE, MERCI D'ÉCRIRE À COMMUNICATION@SNITEM.FR